

DECRET N° 83/1134 / du 20/12/1983

Portant nomination de Monsieur HOBAIN-MONGO Gabriel, en qualité de Directeur de la Santé Scolaire et Universitaire au Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier déterminant les attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82/228 du 9 Mars 1982, portant attributions et réorganisation du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 sisvisé ;

Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur HOBAIN-MONGO Gabriel, Administrateur de Santé de 4^e échelon, est nommé Directeur de la Santé Scolaire et Universitaire au Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 20 Décembre 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances

Ithi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

X